

SANTE
OAFP 2140

PERIODE D'ENSEIGNEMENT

Semestre 2 et 4 de printemps (mars – juin)

OBJECTIFS ET CONTENU

La protection de la santé est devenue l'une des premières fonctions sociales. Elle recouvre des domaines d'intervention très variés : santé publique et sécurité sanitaire, médecine curative et médecine préventive, recherche médicale et progrès thérapeutique,... De plus, le champ de la santé s'étend progressivement à d'autres secteurs d'activité : sécurité routière, protection des consommateurs, sécurité alimentaire, sécurité environnementale...

Ainsi, l'organisation collective de lutte contre la maladie ou l'accident ne cesse de se développer et de se complexifier. La dépense de santé représente quant à elle près de 10 % du PIB et connaît une croissance qui fait de la maîtrise de son évolution une priorité de la plupart des pays.

Le module a pour objet de permettre aux étudiants d'appréhender les fonctions sanitaires, publiques et privées, et d'étudier les principales problématiques rencontrées en matière de santé.

Après une présentation des notions de base, une première séquence est dédiée à l'étude des différents acteurs de la santé. Deux autres volets de l'enseignement sont consacrés à l'évolution des dépenses de santé en France et à l'étranger ainsi qu'aux principaux modes de gestion des services de santé (exercice libéral, gestion des cliniques et des hôpitaux, action des caisses d'assurance maladie, exercice de la police sanitaire,...). Une séquence particulière est consacrée au droit hospitalier destiné en particulier aux étudiants préparant le concours de l'ENSP.

Le module propose ensuite une approche de quelques grands risques sanitaires (maladies transmissibles, risques alimentaires, accidents thérapeutiques,...). Il permet enfin d'aborder certaines questions d'actualité ou réflexions prospectives (démocratie sanitaire, santé dans les pays en voie de développement, médecine et Internet,...).

Langue d'enseignement : français

ENSEIGNANTS

Cours magistral : Didier Tabuteau, conseiller d'Etat
 Gilles Duhamel, inspecteur général des affaires sociales
 Claude Lavigne, inspecteur général des affaires sociales

METHODE PEDAGOGIQUE (travaux demandés)

Exposés, fiches, études de cas, assiduité, participation, etc.

MODALITES D'EVALUATION

Contrôle continu : 100% de la note globale

Enseignement électif recommandé pour les élèves souhaitant se préparer aux concours de l'ENSP et de l'EN3S.

Responsables pédagogiques : Jean-Baptiste Nicolas et Nathalie Chappe